

## Cadre de référence des parties prenantes

### Le Conseil des arts de Montréal en tournée Édition 2024-2025

#### Contexte

À titre de partenaire des Maisons de la culture de Montréal (MCM) et de l'Association des diffuseurs culturels de l'île de Montréal (ADICÎM), le Conseil des arts de Montréal (CAM) souhaite avec ce programme rendre accessible une offre artistique diversifiée et de qualité aux personnes résidentes de l'île de Montréal tout en contribuant à enrichir la programmation culturelle municipale. Il s'agit d'un important partenariat qui contribue à faire que les artistes, les collectifs et les organismes artistiques rencontrent de nouveaux publics et touchent un plus grand nombre d'individu par l'art, près de chez eux.

**Dates de réalisation** : entre le 1<sup>er</sup> juin 2024 et le 31 mai 2025

#### 1. Engagements du CAM

- Gère le processus de sélection et d'attribution des œuvres.
- Verse une subvention aux artistes, aux collectifs et aux organismes dont la proposition artistique a été retenue par au moins trois partenaires de diffusion. La subvention correspond :
  - aux frais de préparation, de répétition, de coordination et d'administration détaillés dans le budget déposé, ou le budget révisé de la demande le cas échéant;
  - à une proportion de 80 % des frais de diffusion et de circulation des œuvres artistiques.

#### 2. Engagements du réseau des MCM et de l'ADICÎM

- Déterminent les paramètres de répartition des enveloppes budgétaires territoriales.
- Coordonnent la table des agent-e-s culturel-le-s et des diffuseurs.

#### 3. Engagements des partenaires de diffusion (arrondissements et villes liées)

- Demeurent en tout temps responsable de la convention de services avec l'artiste, le collectif ou l'organisme artistique.
- Déterminent avec les artistes, collectifs ou organismes la date et les conditions précises de présentation au plus tard le 2 février 2024.

- Puisque la subvention est déterminée en fonction du nombre de présentations, la réservation d'une date est considérée par le CAM comme un engagement contractuel envers le producteur (l'artiste, le collectif d'artistes ou l'organisme artistique).
- Signent une convention de spectacle ou d'exposition dès que possible, au plus tard, 30 jours avant la date de présentation de la proposition artistique qui inclut les précisions techniques et logistiques et, le cas échéant, les activités avant et après le spectacle, de même que les modalités d'annulation suivantes :
  - si la présentation est annulée par le partenaire de diffusion en raison d'une directive gouvernementale ou pour toute autre cause, autre qu'un cas de force majeure, les parties pourront convenir de reporter la présentation - une seule fois - à une date ultérieure;
  - si la présentation doit avoir lieu à l'extérieur, le producteur ou le partenaire de diffusion peut décider d'annuler la présentation en raison des conditions météorologiques, afin d'assurer la sécurité des artistes, des spectateurs et spectatrices ou des employé.e.s. Dans un tel cas, à moins que les parties ne s'entendent pour reporter la présentation, le partenaire de diffusion verse au producteur la somme totale prévue, selon les conditions et modalités de la convention de services.
- Avisent le CAM de tout changement qui survient concernant la présentation de la proposition artistique.
- Versent un cachet équivalent à 20 % des frais de diffusion et de circulation des œuvres artistiques, plus les taxes applicables, en un seul versement.
- Gèrent la promotion des présentations selon les normes de visibilité déterminées par le CAM.
- Présentent la proposition artistique telle que décrite dans la demande déposée au CAM en tournée.

#### **4. Engagements du producteur (de l'artiste, le collectif ou l'organisme artistique)**

- Réserve la date et les conditions précises de présentation de la proposition artistique avec chacun des partenaires de diffusion.
- Signe une convention de spectacle ou d'exposition, dès que possible et au plus tard, 30 jours avant la date de présentation. La convention doit inclure les précisions techniques et logistiques et, le cas échéant, les activités avant et après le spectacle, de même que les modalités d'annulation suivantes :
  - Si la présentation est annulée par le producteur en raison d'une directive gouvernementale ou pour toute autre cause, autre qu'un cas de force majeure, les parties pourront convenir de reporter la présentation - une seule fois - à une date ultérieure.
  - Si la présentation doit avoir lieu à l'extérieur, le producteur ou le partenaire de diffusion peut décider d'annuler la présentation en raison des conditions météorologiques, afin d'assurer la sécurité des artistes, des spectateurs et spectatrices ou des employé.e.s. Dans un tel cas, à moins que les parties ne s'entendent pour reporter la présentation, le partenaire de diffusion verse au producteur la somme totale prévue, selon les conditions et modalités de la convention de services.
- Présente la proposition artistique tel que convenu lors du dépôt de la demande au CAM en tournée.

- Avise le CAM de tout changement qui survient concernant la présentation de la proposition artistique.

## **5. En cas de litige**

En cas de litige, les producteurs et les partenaires de diffusion devront se référer à la convention de spectacle ou d'exposition qu'ils ont signée ensemble, laquelle comprend la fiche technique à jour et les détails sur les activités avant et après le spectacle ou l'exposition, le cas échéant, de même que les modalités d'annulation.

## 6. Rôles, responsabilités et échéancier détaillés

<b>Échéance</b>	<b>ÉTAPE 1 - Préparation à la tournée   Volet technique</b>	<b>CAM com m</b>	<b>CAM territo</b>	<b>Têtes des réseaux</b>	<b>Agent·e·s culturel·le / diffuseur</b>	<b>Producteurs</b>
12 janvier 2024	Validation de la faisabilité technique avec chaque direction technique				X	X
Janvier-février 2024	Mise à jour des fiches techniques des espaces de diffusion			X		
Janvier-février 2024	Visite des lieux de diffusion				X	X
2 février 2024	Confirmation des dates et des lieux de diffusion				X	X
Tout au long de la saison	Envoi par écrit au CAM de tout changement en lien avec les représentations		X		X	X
<b>Échéance</b>	<b>ÉTAPE 2 - Préparation à la tournée   Volet communication et promotion</b>	<b>CAM com m</b>	<b>CAM territo</b>	<b>Têtes des réseaux</b>	<b>Agent·e·s culturel·le / diffuseur</b>	<b>Producteurs</b>
Entre le 11 décembre et le 18 décembre 2023	Intégration du contenu promotionnel pour site Web et réseaux sociaux via ORORA conformément aux besoins des réseaux					X
31 janvier 2024	Extraction des contenus promotionnels à partir d'ORORA		X			
Entre le 1er et le 21 février 2024	Révision linguistique et traduction des contenus promotionnels au besoin		X			X
22 février 2024	Envoi du guide de tournée aux participant·e·s (incluant document astuce de rédaction)		X			
22 février 2024	Envoi des contenus révisés aux têtes de réseaux pour le site Web montreal.ca		X	X		
Février 2024	Échanges avec les agent·e·s culturel·le·s pour s'assurer d'une adéquation entre les outils et leurs besoins		X	X		

Février 2024	Rédaction des normes de visibilité pour les participant-e-s à la tournée et pour les agent-e-s culturel-le-s	X	X			
<b>Échéance</b>	<b>(Suite) ÉTAPE 2 - Préparation à la tournée   Volet communication et promotion</b>	<b>CAM com m</b>	<b>CAM territo</b>	<b>Têtes des réseaux</b>	<b>Agent-e-s culturel-le / diffuseur</b>	<b>Producteurs</b>
Mars - avril 2024	Recommandations des outils et de la stratégie de promotion du CAM en tournée	X				
Mars - avril 2024	Proposition sur le moyen de communiquer les crédits des partenaires au public selon le contexte de présentation (in situ, en salle, etc.)	X	X	X		
Avril 2024	Production d'outils promotionnels en fonction du type d'outils choisis <ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Graphisme si besoin est;</li> <li>❖ Impression des outils si besoin est;</li> <li>❖ Distribution.</li> </ul>					X
Avril 2024	Identification des projets phares de la tournée		X			
Mai 2024	Annonce des projets retenus + début de la saison	X	X	X		
Mai 2024	Publication de l'offre artistique sur les sites Web montreal.ca			X		
1er juin 2024	Publication des outils promotionnels (infolettre, programmation imprimée, etc.)	X	X	X	X	X
Le jour des représentations	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Remerciement - prise de parole de la part des producteurs ou des diffuseurs;</li> <li>❖ Diffusion de l'annonce vocale du programme si disponible. Si non disponible, prise de parole de la part de l'agent-e culturel-le pour présenter notre partenariat;</li> <li>❖ Affichage du panneau promotionnel lors des représentations extérieures.</li> </ul>				X	
<b>Échéance</b>	<b>ÉTAPE 3- Présentation des propositions artistiques et logistique</b>	<b>CAM com m</b>	<b>CAM territo</b>	<b>Têtes des réseaux</b>	<b>Agent-e-s culturel-le / diffuseur</b>	<b>Producteurs</b>
À partir du 22 février 2024 et au plus tard, 30	Rédaction et signature de la convention de spectacle ou d'exposition liant le partenaire de diffusion et le bénéficiaire du programme de tournée				X	X

jours avant la date de présentation de la proposition artistique						
26 février 2024, 14 h	Rencontre préparatoire avec les bénéficiaires du programme		X	X		X
1er mai 2024	1er versement de la subvention du CAM - 80 %		X			X
1 <sup>er</sup> juin 2024 au 31 mai 2025	Saison du CAM en tournée				X	X
La date de représentation concernée ou avant	Paiement du cachet - part de l'arrondissement ou de la ville liée, à 100 %, au bénéficiaire				X	X
Toute la saison	Gestion des demandes de permis d'occupation en espace publics si nécessaire et de demandes d'événements privés si nécessaire				X	X
Toute la saison, à la réception des bilans d'activités et du budget révisé	Dernier versement de la subvention du CAM - 20 %		X			X
<b>Échéance</b>	<b>ÉTAPE 4 - Bilan de tournée</b>	<b>CAM com</b>	<b>CAM territo</b>	<b>Têtes des réseaux</b>	<b>Agent·e·s culturel·le / diffuseur</b>	<b>Producteurs</b>
Toute la saison	Réception des rapports d'activités et comptabilisation des données		X			X
Février 2025	Rencontre bilan et recommandations pour l'appel à venir	X	X	X	X	

## 7. Signature

Je reconnais avoir lu et j'accepte l'ensemble des éléments incluent dans ce cadre de référence du Conseil des arts de Montréal en tournée :

Pour **nom de l'arrondissement ou de la Ville liée** :

Nom du ou de la représentant-e :

Fonction : **Chef-fe de division ou chef-fe de section**

Date :

Signature :

Nom du ou de la représentant-e :

Fonction : **directeur-trice culture, sports, loisirs et développement social**

Date :

Signature :

Nom du ou de la représentant-e :

Fonction : **agent-e culturel-le**

Date :

Signature :

**Pour le Conseil des arts de Montréal**

**Nom du ou de la représentant-e :**

**Fonction :**

**Date :**

**Signature :**